

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Un pas vers la reconnaissance officielle de l'enseignement du français au Manitoba—Les deux collèges catholiques de la Saskatchewan—Retour à Jésus-Christ—Visites pastorales, dans le Nord-Ouest—Nouveau Code de Droit canonique et Théologie morale—Le bon journal—Le mot "Bolchevik"—Ding! Dang! Dong!

VOL. XVIII

15 JUIN 1919

No 12

UN PAS VERS LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU MANITOBA

Le 1er avril 1918, en rendant compte de la convention des commissaires d'écoles, tenue à Winnipeg quelques semaines auparavant, nous écrivions ce qui suit :

"Il convient de féliciter chaleureusement M. Simon Saint-Germain, père d'un soldat blessé et de deux autres fils au front, métis français et pionnier, qui a réclaté le droit de parler dans sa langue maternelle. Sur le refus du président, il s'est tourné vers l'assemblée, et l'un des premiers à reconnaître son droit fut un Anglais d'Angleterre, qui n'hésita pas à déclarer que refuser à M. Saint-Germain le droit de parler français n'était ni plus ni moins que de la barbarie. C'est ainsi, qu'appuyé par l'assemblée, M. Saint-Germain put rappeler en français les droits imprescriptibles de notre langue."

Or, à une année d'intervalle, *The Western School Journal*, organe du département d'Éducation du Manitoba, a publié dans sa livraison d'avril 1919, une traduction anglaise de ce discours, avec l'explication diplomatique que ce retard est dû à un manque d'espace et au fait que la traduction n'a pas été reçue "dans la première partie de l'année dernière."

La véritable explication n'est-elle pas plutôt une évolution dans l'esprit de nos gouvernants? L'exemple donné par le gouvernement de la Saskatchewan l'hiver dernier n'a-t-il pas élargi l'horizon de celui du Manitoba? Est-ce un pas vers la reconnaissance officielle de l'enseignement du français? Souhaitons-le et continuons à réclamer fermement, avec M. Saint-Germain, l'insertion d'une clause dans l'Acte des Écoles de cette province nous donnant le droit d'enseigner le français aux enfants canadiens-français dans les écoles.